

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2012

---

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT - (N° 414)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 85

présenté par

M. Reynès, M. Abad, Mme Dalloz, M. Fasquelle, M. Goujon, M. Philippe Armand Martin, M. de Rocca Serra, M. Saddier, M. Straumann, M. Tardy, M. Taugourdeau, M. Jean-Pierre Vigier et  
Mme Vautrin

-----

**ARTICLE 3**

Après le mot :

« locatifs »,

supprimer la fin de l'alinéa 31.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif du présent projet de loi vise à favoriser l'accès de personnes à revenus modestes à des logements sociaux. La rédaction actuelle de l'alinéa 31 exclut des logements sociaux les logements en accession sociale à la propriété.

Alors que les ménages les plus modestes souffrent du durcissement des critères d'attribution des prêts immobiliers, il est primordial de favoriser l'accession à la propriété pour les personnes à revenus modestes.